



## Retard de 5 ans dans la paiements des charges

Par **dangoo**, le **14/03/2008** à **11:23**

bonjour

propriétaire depuis 5 ans de 2 studios j ai reçu il y a 5 ans une lettre du syndic. ensuite il y a eu un changement de syndic .Ce dernier m a sans doute effacé de sa comptabilité je n ai jamais reçu aucun courrier de sa part.

J ai commis la négligence de rester dans le silence et de ne solliciter aucun renseignement à ce sujet.

aujourd'hui un nouveau syndic me réclame le payement des charges depuis 5ans .j ai reçu une lettre m annonçant que les charges seront à payer .La somme s élève à 6000€ environ (annoncé par téléphone).Je me demande pourquoi depuis 5 ans aucune lettre n a été déposé dans une des boites à lettre de mes appartement.pourquoi je n ai pas été contacté plus rapidement .quels sont les intérêts pour un syndic de laisser trainer une telle situation.

en face de ma négligence ni aurait il pas une faute professionnelle du syndic ?Si j avais reçu une demande de paiement je l aurais honoré .comment réagir à cette situation .merci de vos réponses